

ACCUEILLIR UN JEUNE EN PMSMP



UNE OPPORTUNITÉ SIMPLE ET GAGNANTE POUR VOTRE ENTREPRISE



QU'EST-CE QU'UNE PMSMP ?

La **Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)** permet à un jeune de découvrir un métier ou secteur, de confirmer un projet professionnel ou de favoriser son insertion dans l'emploi. Elle s'adresse à **tout jeune de 16 à 25 ans** accompagné par une Mission Locale.

Objectif

Rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et permettre aux employeurs de découvrir de futurs talents, sans contrainte administrative.

Les Missions Locales vous accompagnent dans chaque étape !

UN CADRE LÉGAL SÉCURISÉ



La PMSMP repose sur un cadre légal clair défini par le Code du travail (articles L.5135-1 et suivants).

1

Aucune relation contractuelle

la PMSMP n'est ni un contrat de travail, ni un stage, c'est un dispositif gratuit d'insertion professionnelle.

2

Le jeune est couvert

par la Mission Locale (assurance, responsabilité civile, accidents du travail).

3

Une convention tripartite encadre la PMSMP entre

- le jeune,
- la Mission Locale,
- et l'entreprise d'accueil.



Durée minimum : 1 journée.

Durée maximale : 1 mois (renouvelable dans certains cas*).

(Durée moyenne : 15 jours)

La PMSMP peut concerner tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprise. Elle est possible toute l'année.

* 2 mois possible en cas d'une promesse d'embauche



LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE



1) Faire découvrir un métier ou un secteur

La PMSMP permet de faire connaître vos savoir-faire, vos conditions de travail et vos opportunités, auprès de jeunes motivés et accompagnés.

2) Confirmer un projet professionnel

Accueillir un jeune en PMSMP, c'est tester en conditions réelles sa motivation, son savoir-être et son potentiel, sans formalités liées à l'embauche.

3) Recruter autrement

En ouvrant vos portes, vous participez activement à l'inclusion des jeunes du territoire et renforcez votre responsabilité sociétale (RSE).

Zéro contrainte administrative

La Mission Locale s'occupe de tout :

- Rédaction et signature de la convention,
- Assurances et suivi du jeune,
- Bilan de la période.

COMMENT ÇA SE PASSE CONCRÈTEMENT ?

Vous échangez avec votre Mission Locale sur le profil du jeune et les activités proposées.

La convention de PMSMP est signée entre les trois parties.

Le jeune intègre votre entreprise pour observer, participer et découvrir.

Un bilan est réalisé à la fin de la période avec l'appui du conseiller Mission Locale.

Ils en parlent !

**Nicolas Cheval - Responsable Territorial Politique de Recrutement,
engagé depuis plusieurs années aux côtés des Missions Locales**



“Ces immersions représentent pour les jeunes une véritable opportunité de découvrir nos métiers, de renforcer leur confiance et de construire plus sereinement leur parcours vers l’emploi. Pour beaucoup, c’est aussi l’occasion de se sentir valorisés et soutenus dans leur démarche d’insertion.

Cet engagement n’aurait pas le même impact sans la mobilisation des équipes et des tuteurs qui, au quotidien, partagent leur savoir faire leur temps et leur bienveillance.”

VOTRE CONTACT A L'ARML-IDF

Votre Mission Locale est votre interlocuteur unique pour :

- identifier le jeune,
- préparer la période d’accueil,
- assurer le suivi et la valorisation de votre engagement.

Votre contact régional : Marie ONDEE

Responsable du pôle Partenariats Entreprises et Communication

m.ondée@arml-idf.org

Où trouver une Mission Locale en IdF ?



À retenir

- Une démarche simple, rapide et sans aucun coût
- Une convention légale et sécurisée
- Une occasion de découvrir des talents et d’agir pour l’emploi local